



## CHEPY INFOS – DECEMBRE 2017

### **Inscriptions listes électorales**

Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède l'élection. Donc pour pouvoir voter en 2018, il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2017. Toutefois, il est possible de s'inscrire et de voter la même année dans les cas énumérés ci-dessous :

- Jeune atteignant l'âge de 18 ans
- Départ à la retraite (agent public)
- Raisons Professionnelles
- Acquisition de la nationalité française
- Recouvrement du droit de vote

Pour plus d'informations, consulter l'article suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

### **Recensement**

A Chepy, les opérations de recensement se déroulent du 18 janvier au 17 février 2018. Mme Brigitte BRUNET, agent recenseur se présentera à votre domicile munie de sa carte officielle. Elle vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, Mme BRUNET vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'elle viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Pour plus d'informations, consulter l'article suivant sur le site de Chepy.

<http://www.chepy51.fr/spip.php?article284>

### **Permis de conduire et cartes grises**

Désormais, les démarches administratives se font en ligne sur le site : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Pour plus d'informations, consulter l'article suivant sur le site de Chepy.

<http://www.chepy51.fr/spip.php?article283>

### **PACS**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les futurs partenaires ne doivent plus se rendre au tribunal d'instance pour l'enregistrement d'un PACS. L'enregistrement se fait soit en mairie, soit auprès d'un notaire.

Pour plus d'informations, consulter l'article suivant sur le site de Chepy.

<http://www.chepy51.fr/spip.php?article289>

### **Travaux de la déviation de Chepy**

Le calendrier des travaux est respecté. Après la pause hivernale, les travaux reprendront au printemps 2018. L'ouverture de la route à la circulation est prévue pour l'automne 2018.

### **Sécurité CD 60**

Suite à des remarques d'habitants de Chepy concernant la vitesse excessive des véhicules traversant le village sur le CD 60, des contrôles de vitesse inopinés sont régulièrement effectués par la Gendarmerie.

La commune de Chepy est en relation avec les services du département pour l'étude d'aménagements de sécurité sur le CD 60 dans le village.

### **Travaux réalisés en 2017**

- Réaménagement de la rampe d'accès à l'église
- Réfection du crépi de la salle Roger Robert
- Réfection des trottoirs Rue Saint Jean devant la salle des fêtes

## **Travaux en projet pour 2018**

- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue Hubert Bouleze (\*\*\*)
- Aménagement de trottoirs rue Hubert Bouleze devant les nouvelles habitations sur la route de Moncetz-Longevas
- Aménagement de trottoirs devant les nouvelles habitations situées le long de la RN 44

\*\*\* Ces travaux initialement prévus en 2017 ont été reportés en 2018 par le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne)

## **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Pour Rappel, le Conseil municipal a arrêté le PLU (2ème version) lors de la réunion **du 27 février 2017**.

L'ensemble des documents avait été transmis aux différents services compétents.

Cette nouvelle version du PLU a obtenu des avis défavorables de différents organismes devant être consultés.

La constitution d'un PLU étant maintenant de la compétence intercommunale, c'est la CCMC (Communauté de Communes de la Moivre à la Coole) qui gère le dossier. Le 1<sup>er</sup> projet ayant recueilli des avis favorables est sur le point d'être représenté aux différents organismes pour avis.

En attendant, dans la commune de Chepy, c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

## **Collecte des déchets**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il y aura deux ramassages distincts :

- Un ramassage des sacs consacrés au tri sélectif le jeudi matin (sortir les sacs jaunes le mercredi soir).
- Un ramassage pour la collecte des ordures ménagères résiduelles le vendredi matin (sortir les poubelles le jeudi soir).

## **Vœux du maire**

Monsieur le Maire présentera ses vœux le vendredi 5 janvier 2018 à 18h30.

## **Pour Rappel :**

Les permanences de mairie se tiennent :

**Le mardi soir** : de 18h00 à 19h00  
**Le vendredi soir** : de 17h00 à 18h00.

## **Fermeture de la Mairie pendant la période des fêtes de Noël :**

La Mairie sera fermée du **23 décembre 2017 au 2 janvier 2018**.

Il n'y aura pas de permanence :

- le **mardi 26 décembre 2017**
- le **vendredi 29 décembre 2017**

Le Maire  
Jérôme ROUSSINET

### **Coordonnées de la mairie :**

☎ 03.26.67.54.99

[mairiechepymarne@wanadoo.fr](mailto:mairiechepymarne@wanadoo.fr)

<http://www.chepy51.fr/index.php>

### **Coordonnées du maire et des adjoints :**

**ROUSSINET Jérôme** : 03.26.67.51.69 et 06.19.87.13.04

**MENISSIER Martine** : 03.26.67.52.77 et 06.63.53.90.94

**VILLE Gérard** : 03.26.67.52.66 et 06.87.12.18.73